

2.15 Rage

Recommandations particulières

La vaccination contre la rage est recommandée pour les chiroptérologues et les personnes régulièrement exposées aux virus de la rage des chauves-souris en France métropolitaine.

Recommandations pour les professionnels

La vaccination contre la rage est recommandée pour les personnels des services vétérinaires, personnels des laboratoires manipulant du matériel contaminé ou susceptible de l'être, équarisseurs, personnels des fourrières, naturalistes, taxidermistes, gardes-chasse, gardes forestiers, personnels des abattoirs.

Schéma vaccinal

En pré-exposition :

Deux vaccins inactivés sont disponibles en France : Vaccin Rabique Pasteur et Rabipur.

- Schéma vaccinal pour les personnes immunocompétentes : 2 doses à J0 et J7 en intramusculaire
- Schéma vaccinal pour les personnes immunodéprimés : 3 doses à J0, J7 et J21/28 en intramusculaire.
- Une administration simultanée par voie intradermique en 2 sites différents de 2 doses de 0,1ml à J0 et J7 est également possible.

Le schéma en une semaine avec 2 doses à J0 et J7 peut être administré s'il s'accompagne d'un contrôle sérologique 2 à 4 semaines après l'administration de la 1ère dose afin d'évaluer si une administration supplémentaire du vaccin est nécessaire. La consultation d'un spécialiste des maladies infectieuses ou d'un immunologue, est conseillée.

Les rappels à un an puis tous les cinq ans ne sont plus recommandés systématiquement, mais :

- Pour les professionnels exposés (vétérinaires, personnels de laboratoire manipulant du matériel contaminé...), les rappels seront en fonction du niveau de risque d'exposition et des contrôles sérologiques ;
- Pour les chiroptérologues, le rappel à un an reste systématique, les rappels suivants seront fonction des sérologies annuelles.

En post-exposition, l'évaluation de la nécessité du traitement et sa mise en œuvre ne sont assurées que dans les centres de vaccination antirabique et selon les [recommandations du HCSP](#).